



ASCGM

ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 27 novembre 2023 – 20.00 heures
A l'abri PC de Grangettes**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement
Délégués des communes	M. Christophe Menétrey, Syndic, Grangettes M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens
Commission financière	M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard M. Joël Castella, Commission financière, Grangettes M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens

Sont excusés :

M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard

Sont absents :

M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle excuse ce soir M. David Fattebert, Syndic de Le Châtelard. Elle déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Approbation d'un organe de révision
5. Approbation du budget 2023
6. Préavis de la commission financière sur le budget 2024
7. Approbation du budget 2024
8. Divers

Elle nomme également une scrutatrice : Mme Anne Oberson

Selon l'art. 8 des statuts de l'association, chaque commune membre a droit à 2 délégués. Chaque délégué dispose d'une seule voix.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→ L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétréy invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Elle remercie Mme Camille Castella pour sa rédaction.

→ LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 30 MAI 2023 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

4. Approbation d'un organe de révision

Mme Géraldine Menétréy annonce que conformément à l'art. 57 de la loi sur les finances communales et à l'art. 21 des statuts de l'ASCGM, un organe de révision doit être désigné par l'assemblée des délégués. Le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision sur la proposition de la commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

Mme Géraldine Menétréy passe ensuite la parole à la commission financière afin de présenter un organe de révision. M. Gian Paolo Eccel, président de la commission financière, annonce qu'il a effectué une recherche d'organe de révision mais sur le canton de Vaud, qui ne peut pas effectuer de contrôle sur le canton de Fribourg, l'organe de révision devant être agréé par le canton de Fribourg. La commission financière n'a donc pas d'organe de révision à proposer autre que BDO dont l'offre a été demandée par le comité de direction.

Mme Géraldine Menétréy confirme que le comité de direction a demandé une offre à BDO qui s'élève à CHF 2'000.- par année. M. Gian Paolo Eccel indique qu'il s'agit du tarif pratiqué généralement pour une association de cette taille.

M. Olivier Rey demande de quelle durée est le mandat. Mme Géraldine Menétrey lui répond que c'est pour un maximum de 6 ans.

Mme Géraldine Menétrey demande aux délégués de voter sur le fait de reporter le choix de l'organe de révision à une assemblée extraordinaire en début d'année 2024 afin d'avoir une offre comparative ou d'adopter l'offre de BDO pour un mandat de trois ans ce soir.

→ LE VOTE DE L'ADOPTION DE L'OFFRE DE BDO CE SOIR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

M. Francis Oberson demande si les comptes 2023 seront audités malgré la faible quantité d'écritures et si le montant facturé par BDO n'est pas trop élevé. M. Christophe Menétrey indique qu'il n'y a pas que le bouclage qui est inclus dans le montant mais tout ce qui concerne la tenue des comptes de l'association.

M. Kilian Deillon demande si l'assemblée peut choisir un organe de révision sur la base d'une seule offre. Mme Géraldine Menétrey lui répond par l'affirmative et procède au vote de l'acceptation de l'organe de révision.

→ L'OFFRE DE L'ORGANE DE RÉVISION BDO D'UN MONTANT DE CHF 2'000.- PAR ANNÉE POUR UN MANDAT DE 3 ANS EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

5. Approbation du budget 2023

Malgré le fait que le budget ait déjà été validé par les assemblées communales il y a un an, il doit également être accepté par l'assemblée des délégués.

→ LE BUDGET 2023 DE L'ASCGM EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

6. Préavis de la commission financière sur le budget 2024

Mme Géraldine Menétrey annonce que le budget, tel que présenté, a été élaboré sur la base du budget 2023 ainsi que des derniers comptes. Elle relève toutefois qu'il n'a pas été aisé de calculer un budget pour l'administration. En effet, le nombre de séances de la commission de construction sera déterminé par l'avancement du projet école.

Elle passe ensuite en revue les différents comptes et apporte un complément d'information pour les comptes suivants :

0110.3132.00 Les honoraires de l'organe de révision sont basés sur l'offre de BDO.

2120.3113.00 Le matériel informatique est actuellement intégralement repris par l'ASCGM. Elle annonce également que le comité de direction attend de savoir si et quand l'Etat le prendra en charge à l'avenir. Dans cette attente, il est donc nécessaire de prévoir un certain roulement du parc informatique en changeant le matériel défectueux, obsolète et très ancien.

2120.3130.00 Concernant les surveillances périscolaires, le poste est en augmentation depuis quelques années. 10 minutes de surveillance font parties du contrat des enseignants. Les minutes supplémentaires en attendant l'arrivée des bus TPF sont à charge de l'association. Une adaptation de l'horaire permettra de stabiliser ce poste pour les prochaines années.

2120.3171.00 En 2024, moins d'excursions et d'autres activités nécessitant un financement des communes seront proposées.

2120.3171.01 Le camp de ski 2024 aura lieu à Grimentz afin d'avoir de meilleures conditions d'enneigement. Elle informe que depuis cette année, le compte du camp de ski fait partie intégrante des comptes de l'ASCGM. Il était auparavant dans les comptes de la commune du Châtelard. Mme Géraldine Menétrey en profite pour remercier le comité du camp de ski pour toute l'organisation, le challenge et l'investissement qui est nécessaire suite à ce changement de lieu.

2195.3130.00 Le budget des transports scolaires a été revue à la baisse. Il avait été estimé trop haut en 2023. Grâce à un suivi très attentif des factures fait par Jacques Andrey, les frais sont parfaitement maîtrisés. De plus, les trois communes se sont associées pour demander que le cercle scolaire soit dans une seule et même zone TPF, contre deux actuellement. Mme Géraldine Menétrey indique qu'un dédoublement de zone pour la commune de Massonnens a été annoncé.

Elle termine en annonçant que les charges et produits sont bien équilibrés et présente le récapitulatif des participations des communes. Mme Géraldine Menétrey laisse ensuite la parole aux questions.

M. Gian Paolo Eccel demande si la valeur actuelle du parc informatique sera transférée vers l'ASCGM. Mme Géraldine Menétrey lui répond que ce qui est actuellement en place ne sera pas repris ni amorti, mais mis à disposition par les communes. Le nouveau matériel informatique sera, quant à lui, amorti dans les comptes.

M. Gian Paolo Eccel comprend que c'est Mme Nathalie Morel qui gère la comptabilité de l'association. Il demande comment les communes sont mises au courant du montant qui doit être versé à l'association et à quel moment de l'année. Mme Géraldine Menétrey lui indique que l'association envoie des factures d'acompte en fonction des besoins.

M. Kilian Deillon demande qu'elle est l'augmentation des frais pour le camp de ski organisé à Grimentz et non au Jaun. Mme Cindy Delabays lui répond que l'augmentation est d'environ CHF 8'000.- par rapport au camp de ski du Jaun. M. Jacques Andrey ajoute qu'il n'y a pas eu de participation des parents aux frais de repas ces dernières années et que cela sera demandé cette année.

La parole n'étant plus demandée au sujet de la présentation du budget 2024, Mme Géraldine Menétrey passe la parole à M. Gian Paolo Eccel pour le rapport de la commission financière et en remercie ses membres pour le travail exécuté.

M. Gian Paolo Eccel que la Commission financière préavise favorablement le budget 2024 selon le rapport ci-dessous.

Association scolaire - Le Châtelard, Grangette, Massonnens (ASCGM)

Commission financière

RAPPORT A L'ASSEMBLEE du 27 novembre 2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le mardi 2 novembre 2023 afin d'examiner le budget pour 2023, établi par l'exécutif de l'ASCGM.

1. Budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement a été approuvé par la Commission financière tel que présenté.

2. Budget d'investissements.

Après examen des dépenses prévues, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget des investissements 2024 comme présenté.

Les membres de la Commission financière remercient l'Assemblée des délégués et le Conseil communal de la confiance qu'ils leur témoignent.

Au nom de la Commission financière :

Le Président : Gianpaolo Eccel



7. Approbation du budget 2024

Mme Géraldine Menétréy procède ensuite au vote du budget 2024.

→ LE BUDGET 2024 DE L'ASCGM EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.

Elle remercie les délégués pour leur confiance.

La Présidente ajoute que le budget des investissements 2024 a été approuvé lors de la dernière assemblée. Il n'est donc pas nécessaire de le valider à nouveau.

8. Divers

Décès de Jessica Andrade Dos Santos

Le 8 novembre dernier, Jessica, élève de 8H à Le Châtelard et habitante de Massonnens, a tragiquement perdu la vie dans un accident de la route.

Notre directrice a immédiatement engagé les mesures de soutien de l'Etat pour la classe de Jessica. Les élèves et les parents ont tous reçu un courrier d'information.

Le comité a fait envoyer des fleurs et publier un avis mortuaire dans La Liberté au nom de l'association, de la direction de l'école et du corps enseignant.

Les élèves ont pu se rendre à la cérémonie d'Adieu le 13 novembre. Les élèves présents ont pu déposer une rose auprès de leur camarade grâce à l'organisation de Jackie, enseignante des 7-8H et de Cindy.

Une cérémonie du trentième sera célébrée le dimanche 17 décembre, à 9h, à l'église de Massonnens.

Récapitulatif et avancement du projet école

Mme Géraldine Menétrey fait un récapitulatif des démarches effectuées pour la demande de subvention cantonale.

- Mars 2023 : demande de subvention cantonale à la commission des constructions scolaires
- Différents échanges durant 7 mois
- 23.10.2023 : Réception de la décision défavorable à l'octroi de la subvention cantonale par la DIME
- 23.11.2023 : Séance avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert et M. l'architecte cantonal Michel Graber.
- En attente du nouveau courrier avec la décision favorable et le calcul de la subvention pour fin 2023.

Elle annonce ensuite les prochaines étapes du projet :

- Janvier 2024 : Adjudication des ingénieurs
- Janvier à juin 2024 : Préparation des dossiers par les ingénieurs
- Juillet à août 2024 : Consultation par l'architecte cantonal
- Septembre 2024 : Dépôt du permis de construire
- Janvier 2025 : Déménagement des 3 classes de Massonnens
- Février 2025 : Exécution des travaux (env. 18 mois)
- Août 2026 : Rentrée scolaire dans la nouvelle école
- Août à décembre 2026 : Travaux aménagements extérieurs

Elle laisse ensuite la place aux questions.

M. Gian Paolo Eccel demande s'il peut avoir plus d'informations sur le premier préavis défavorable. Mme Géraldine Menétrey indique que la commission des constructions scolaires est formée de personnes externes à l'Etat. Nous sommes le premier projet qui n'a pas besoin de passer par un

concours d'architecture et en dessous des 10 millions. Malgré les justifications et les calculs sur la base de soumissions concrètes faits par les architectes, la commission de construction a refusé d'accorder un préavis positif.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 20h35.

La Présidente
Géraldine Menétrey

La Secrétaire
Camille Castella

Grangettes, le 5 décembre 2023

PROVISOIRE